CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Issues de la recommandation n°06-01 du 3 mars 2006 de la CCPC
(JONC du 18 avril 2006 P. 2684)

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles clairiz.prod alias EDTE Claire, auto-entrepreneur exerçant une activité de vidéaste - photographe, fournit ses prestations de services à ses clients.

Les prestations concernent notamment, sans que cette liste soit limitative :
tournage vidéo, montage vidéo, réalisation de films promotionnels, institutionnels ou événementiels, interviews, aftermovies, captation d'événements, ainsi que toute prestation audiovisuelle associée.

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de prestation passée auprès du Prestataire, que le Client soit un professionnel ou un particulier.

Elles sont réputées acceptées sans réserve par le Client dès la signature du devis correspondant à la prestation commandée.

Les CGV prévalent sur tout autre document ou condition du Client, sauf accord écrit et préalable du Prestataire.

Article 2 — Identité du prestataire

Le Prestataire est :

Nom et prénom : EDTE Claire
Nom commercial : clairiz.prod
Statut juridique : Auto-entrepreneur
Adresse : 2 impasse des Tulipes, 67610 La Wantzenau, France
Adresse électronique : clairiz.prod@gmail.com

Numéro de téléphone : 06 51 72 82 70
Numéro SIRET : 993 993 344 00015
TVA : Non applicable, article 293B du Code général des impôts

Article 3 — Description des prestations

Le Prestataire propose des prestations de services dans les domaines de la vidéo et de la photographie.

Les prestations comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

– tournage vidéo ;
– montage et post-production vidéo ;
– réalisation de films promotionnels, institutionnels ou publicitaires ;
– captation d'événements ;
– aftermovies ;
– interviews et portraits vidéo ;
– prises de vues photographiques (événementielles, corporate, portraits, produits, communication) ;
– retouches et post-traitement photographique ;
– toute prestation audiovisuelle ou photographique associée.

Toute demande supplémentaire ou modification du périmètre initial de la prestation fera l'objet d'un devis complémentaire.

Le contenu précis de chaque prestation (nature des services, durée, nombre de photos ou de vidéos livrées, formats, résolution, délais, options éventuelles) est défini dans le devis accepté par le Client.

Sauf mention contraire dans le devis, les prestations comprennent uniquement ce qui y est expressément indiqué
Toute demande supplémentaire ou modification du périmètre initial de la prestation fera l'objet d'un devis complémentaire.

Les fichiers livrés sont fournis au format numérique, par lien de téléchargement ou tout autre moyen convenu entre les parties.

Article 4 — Commande et validation

Toute commande de prestation s'effectue après un premier échange entre le Client et le Prestataire, pouvant avoir lieu par téléphone, par message ou par courrier électronique.

À l'issue de ces échanges, le Prestataire établit un devis détaillant la nature des prestations proposées, leur contenu, leur prix, les délais prévisionnels de réalisation ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières applicables au projet.

La commande est considérée comme ferme et définitive uniquement à compter de la réception par le Prestataire du devis signé par le Client, portant la mention « bon pour accord », ainsi que, le cas échéant, du versement de l'acompte prévu au devis.

Toute commande doit faire l'objet d'une trace écrite. Les échanges par courrier électronique ou par message (SMS, messagerie instantanée) valent preuve de l'accord du Client sur les conditions de la prestation.

Le devis signé tient lieu de contrat entre les parties.
Il prévaut sur toute proposition orale antérieure et définit l'ensemble des obligations respectives du Client et du Prestataire.

Toute modification ultérieure de la commande initiale devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties et pourra donner lieu à l'établissement d'un devis complémentair.

Article 5 — Tarifs

Les prix des prestations sont exprimés en euros et sont nets de taxe.
La TVA est non applicable conformément à l'article 293B du Code général des impôts.

Les tarifs sont établis en fonction de la nature et de la complexité du projet, et notamment :

– du temps de tournage et de prise de vues ;
– du temps de travail en post-production (montage vidéo, étalonnage, mixage son, retouches photographiques, exports, etc.) ;
– du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation (notamment éclairage, son, stabilisateur ou tout autre équipement spécifique) ;
– des contraintes techniques et artistiques propres au projet.

Les prix indiqués dans le devis sont fermes pour les prestations décrites et pour la durée de validité du devis.

Les frais de déplacement, de transport, de stationnement, de restauration et, le cas échéant, d'hébergement du Prestataire ne sont pas inclus dans les tarifs, sauf mention contraire dans le devis.
Ils sont définis et facturés en supplément en fonction du lieu de réalisation de la prestation et des contraintes logistiques du projet.

Toute demande supplémentaire ou modification du périmètre initial de la prestation, entraînant un surcroît de travail ou l'utilisation de matériel additionnel, fera l'objet d'une facturation complémentaire après accord écrit du Client

Article 6 — Modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectue selon les modalités précisées dans le devis accepté par le Client.Pour tout projet dont le montant total est supérieur à 250 €, un acompte de 25 % est exigé à la signature du devis. Le solde restant est payable à la livraison des prestations, sauf mention contraire dans le devis.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

– espèces ;
– virement bancaire ;
– PayPal.

Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.
Les coordonnées bancaires du Prestataire sont communiquées au Client sur le devis ou la facture.

Toute demande supplémentaire ou modification du périmètre initial de la prestation fera l'objet d'un devis complémentaire.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 5 % du montant dû sera appliquée pour chaque jour de retard, à compter de la date d'échéance figurant sur la facture ou le devis. Le Prestataire se réserve également le droit de suspendre la livraison des fichiers ou des prestations en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Article 7 — Délais de réalisation

Les délais de réalisation des prestations (prises de vue, montage, livraison des fichiers photo et/ou vidéo) sont précisés à titre indicatif lors de la commande ou sur le devis, sauf mention expresse de délai ferme convenue par écrit entre les parties.

Les délais peuvent varier notamment en fonction : de la complexité du projet, de la réactivité du client pour la validation des éléments, de la transmission des informations et contenus nécessaires à la réalisation de la prestation.

Tout retard imputable au client (retard de validation, absence de brief, éléments manquants, indisponibilité, modification tardive du projet) entraîne un report automatique des délais de livraison, sans que la responsabilité du prestataire ne puisse être engagée.

En cas de survenance d'un événement de force majeure (au sens de l'article 1218 du Code civil), tel que maladie, accident, panne matérielle grave, intempéries, restrictions administratives ou tout événement indépendant de la volonté du prestataire, les délais de réalisation pourront être suspendus ou reportés sans indemnité pour le client.

Article 8 — Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du devis ou de la commande pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de pénalités.

Le droit de rétractation peut être exercé par tout moyen écrit permettant d'en attester la réception
(courrier postal ou courrier électronique).
En cas de rétractation exercée dans le délai légal de quatorze (14) jours, l'acompte versé est intégralement remboursé, à condition que la prestation n'ait pas commencé.
Toutefois, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé dans les cas suivants :

- lorsque la prestation a commencé avec l'accord exprès du client avant l'expiration du délai de rétractation ;

- lorsque la prestation concerne la fourniture de contenus personnalisés ou réalisés sur mesure à la demande du client (photos, vidéos, montages spécifiques) ;
lorsque l'exécution de la prestation est pleinement réalisée avant la fin du délai de rétractation.

Lorsque le client demande expressément le commencement de la prestation avant la fin du délai de rétractation, il reconnaît renoncer à son droit de rétractation. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé pour les travaux déjà réalisés.

Article 9 — Conditions d'annulation et de report
Annulation par le client

Toute annulation de commande par le client doit être notifiée par écrit (courrier électronique ou courrier postal).

En cas d'annulation par le client :

plus de 30 jours avant la date prévue de la prestation, l'acompte versé est conservé par le prestataire à titre de dédommagement ;

entre 30 jours et 7 jours avant la date prévue de la prestation, le prestataire se réserve le droit de facturer jusqu'à 50 % du montant total de la prestation ;

moins de 7 jours avant la date prévue de la prestation, la totalité du montant de la prestation pourra être facturée.

Lorsque la prestation a déjà commencé (préparation, repérages, montage, déplacements, réservations spécifiques), les sommes déjà versées restent acquises au prestataire et les travaux réalisés sont dus.

Report à l'initiative du client :

Toute demande de report doit être formulée par écrit et acceptée par le prestataire.
Un report est possible une seule fois, sous réserve de disponibilité du prestataire, et à condition que la demande soit formulée au minimum 7 jours avant la date prévue.

En cas de report accepté, l'acompte est conservé et reporté sur la nouvelle date.
En cas de second report ou d'indisponibilité du client, la prestation pourra être considérée comme annulée et soumise aux conditions d'annulation ci-dessus.

Annulation par le prestataire :

En cas d'annulation par le prestataire pour une raison indépendante de sa volonté (force majeure, maladie, accident, impossibilité technique majeure), celui-ci s'engage à :

proposer une nouvelle date de prestation, ou

rembourser intégralement les sommes déjà versées si aucun report n'est possible.

Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée par le client.

Article 10 — Obligations du client

Le client s'engage à fournir au prestataire un brief clair et précis décrivant ses besoins, objectifs, contraintes et attentes avant le début de la prestation.

Le client garantit l'accès aux lieux de tournage ou de prise de vue aux dates et heures convenues, ainsi que la disponibilité des personnes nécessaires à la réalisation de la prestation.

Le client s'engage à obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation de la prestation, notamment :

- autorisations de tournage,

- autorisations de diffusion,

- droits à l'image des personnes filmées ou photographiées,

- autorisations du propriétaire des lieux.

À la demande expresse du client, le prestataire peut prendre en charge tout ou partie des démarches administratives liées aux autorisations nécessaires. Cette prise en charge fait l'objet d'une facturation supplémentaire, précisée dans le devis, et doit être expressément convenue dès le début du projet. À défaut de mention dans le devis, ces démarches restent à la charge exclusive du client.

Le client s'engage à respecter le planning défini d'un commun accord et à collaborer activement avec le prestataire (présence, validations, échanges).

Le client s'engage à fournir, dans les délais convenus, l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation, notamment : logos, chartes graphiques, musiques, textes, images, vidéos, accès à des plateformes ou tout autre contenu requis.

Tout retard ou manquement du client dans la transmission des informations ou éléments nécessaires pourra entraîner un report des délais de livraison, sans que la responsabilité du prestataire ne puisse être engagée.

Article — 11 Révisions et modifications

La prestation comprend un nombre limité de retouches et/ou révisions, tel que précisé dans le devis ou la commande.

Une révision s'entend comme une modification mineure du contenu livré, portant notamment sur :

- ajustements colorimétriques,

- corrections de cadrage,

- modifications légères du montage,

- ajustements sonores (hors changement de musique),

- corrections de textes ou titres.

Le changement de musique n'est pas inclus dans les ajustements sonores, celui-ci modifiant l'équilibre, le rythme et la dynamique globale du montage. Il est donc considéré comme une modification substantielle.

Toute demande de modification dépassant le cadre des révisions incluses, ou portant sur des changements substantiels (nouvelle direction artistique, ajout ou suppression de scènes, modification du scénario, changement de musique, reprise complète du montage) sera considérée comme une prestation supplémentaire.

Les révisions supplémentaires feront l'objet d'une facturation additionnelle, sur la base du tarif en vigueur du prestataire, et pourront entraîner un allongement des délais de livraison.

Toute demande de modification devra être formulée de manière claire et regroupée autant que possible. Les demandes successives ou tardives pourront être refusées ou facturées.

Article 12 — Responsabilité

Le prestataire est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution des prestations, et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir un travail conforme aux règles de l'art et aux usages de la profession.

La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée en cas de :

problèmes techniques indépendants de sa volonté (panne matérielle, défaillance logicielle, bug, interruption de service, perte de connexion) ;

défaut ou mauvaise qualité des éléments fournis par le client ;

retard ou impossibilité d'exécution résultant d'un manquement du client à ses obligations ;

perte ou altération des données causée par un événement extérieur ou imprévisible.
En cas de perte totale ou partielle des fichiers (photos, vidéos, rushs) résultant d'un incident technique, la responsabilité du prestataire est strictement limitée au remboursement des sommes effectivement perçues pour la prestation concernée, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

Le prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages indirects, immatériels ou consécutifs, tels que perte de chiffre d'affaires, perte d'exploitation, préjudice commercial ou d'image.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée en cas de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photographies, vidéos et œuvres audiovisuelles réalisées par le Prestataire sont protégées par le Code de la propriété intellectuelle. Sauf mention contraire, le Prestataire demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle.

La cession des droits d'exploitation au Client intervient uniquement après paiement intégral et dans les conditions précisées au devis ou à la commande. À défaut de précision, la cession est consentie à titre non exclusif, pour une durée illimitée, sur le territoire monde, et pour les besoins de communication du Client sur ses supports digitaux et institutionnels.

Toute utilisation non prévue, toute revente, sous-licence, diffusion de grande ampleur ou modification substantielle de l'œuvre nécessite l'accord écrit préalable du Prestataire et peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Le Prestataire se réserve le droit d'utiliser les œuvres à des fins de promotion professionnelle, sauf demande écrite de confidentialité formulée par le Client avant le début de la prestation.

ARTICLE 15 – CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à conserver strictement confidentielles l'ensemble des informations, données, documents et contenus échangés dans le cadre de la prestation, notamment ceux présentant un caractère sensible, stratégique ou non public.

Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles du Client, sauf obligation légale ou accord écrit préalable. Cette obligation de confidentialité demeure applicable pendant toute la durée de la relation contractuelle et après son terme.

ARTICLE 16 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Le Prestataire collecte et traite les données personnelles du Client et, le cas échéant, des personnes apparaissant dans les œuvres, uniquement dans le cadre de la prestation, pour la gestion administrative, commerciale et la livraison des contenus.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur ses données, conformément à la réglementation en vigueur. Le Prestataire s'engage à sécuriser les données et à ne pas les transférer à des tiers sans consentement, sauf obligation légale.

ARTICLE 17 – LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord, tout litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social du Prestataire.

ARTICLE 18 – ACCEPTATION DES CGV

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté, de manière pleine et entière, les présentes Conditions Générales de Vente. L'acceptation des CGV est considérée comme acquise lors de la signature du devis, de la commande ou de tout accord écrit avec le Prestataire.

Les CGV font partie intégrante de tout contrat ou devis conclu entre le Prestataire et le Client.

Mentions légales

Prestataire : EDTE Claire
Nom commercial : clairiz.prod
Statut juridique : Auto-entrepreneur
Adresse : 2 impasse des Tulipes, 67610 La Wantzenau, France
Numéro SIRET : 993 993 344 00015
TVA : Non applicable, article 293B du Code général des impôts

Coordonnées :
Email : clairiz.prod@gmail.com
Téléphone : 06 51 72 82 70